Système d'élimination des déchets

Déchets ménagers

La compétence pour la collecte et le traitement des déchets appartient au Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM), dont le site principal se situe à Saint-Julien-Montdenis.
Le ramassage se fait en points d'apports volontaires, sous forme de conteneurs semi-enterrés ou aériens.
Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés une fois par semaine en saison creuse, et deux fois par semaine en saison touristique, en fonction des besoins.

Au 31 décembre 2020, les conteneurs d'apport volontaire en service se répartissent de la façon suivante :

Village	**Ordures ménagères**		**Verre**		**Collecte sélective**		**TOTAL**	
	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens
Bramans	6		6		6		18	
Lanslebourg	30		15	2	16	2	61	4
Lanslevillard	28		16		19		63	
Sollières-Sardières	6		4		5		15	
Termignon	13	1	9		10	1	32	2

Source : Rapport d'activité du SIRTOMM 2020

Les ordures ménagères sont traitées par Chambéry-Bauges-Métropole à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) basée à Chambéry.
Afin de limiter et de rationaliser les trajets, il existe une station de transfert à Modane qui permet de gérer l'ensemble des déchets du haut de la vallée de la Maurienne. Les déchets sont ensuite acheminés par camion à l'UVE de Chambéry.
Les emballages et papiers (conteneur jaune) et les cartons sont transportés par camion vers le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry. Les emballages sont triés par matière puis compactés pour pouvoir être plus facilement transportés vers les usines de recyclage, selon les indications du tableau ci -dessous.
Les emballages en verre sont transportés dans une zone de déchargement à Chamousset (73). Le prestataire emmène ensuite le stock de verre à une usine de recyclage à Lavilledieu en Ardèche. Le recyclage du verre permet d'économiser de la matière première (sable et calcaire), de l'eau et de l'énergie.

Déchetterie

La déchetterie de Val-Cenis se situe sur la commune déléguée de Lanslebourg-Mont-Cenis, à côté du centre technique, à l'entrée du village. Elle relève également du SIRTOMM.

Stockage des déchets inertes

A ce jour, il n'existe que deux Installations de Stockage pour Déchets Inertes sur le territoire du SIRTOMM : l'une à Bonvillaret (ex-canton d'Aiguebelle) et la seconde à Saint-Julien-Montdenis (ex-canton de Saint-Jean-de-Maurienne). Elles sont accessibles uniquement aux camions du SIRTOMM. Une étude est en cours sur l'ex-canton de La Chambre.